

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à						
10 h. 25 ^m matin.	5 h. 1 ^m soir.	6 h. 35 ^m matin.	12 h. 55 ^m soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 47 ^m »	5 h. 45 ^m »	8 h. 12 ^m matin.	2 h. 37 ^m soir.	9 h. 22 ^m matin.	3 h. 52 ^m soir.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.
		7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	4 h. 18 ^m soir.	9 h. 55 ^m »	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m matin.
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. 4 ^m matin.			Train de foire.			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.			Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
							Arrivée à Cahors. — 9 h. 15 ^m matin.			

Cahors, le 9 Novembre.

A l'heure où nous mettons sous presse, M. le Président du Conseil des ministres donne lecture à la tribune des Chambres, de la déclaration qui a été rédigée hier au Conseil des ministres et qui constitue le programme du nouveau cabinet.

Nous ne pouvons qu'approuver cette attitude ; car il est bon que l'on sache au début de la session quel est le but de M. Duclerc et de ses collègues, ce qu'il entend et ce qu'il veut faire.

Ce que nous désirons, c'est qu'il soit franc ; c'est qu'il ne se borne pas à un platonique appel à la conciliation, mais qu'il dise nettement et sans formules vagues les mesures qu'il veut prendre.

En agissant ainsi, on évite des discussions décousues qui sont cause d'une grande perte de temps et qui fatiguent le pays. La session qui s'ouvrira nous l'avons déjà dit, doit être surtout une session d'affaires, et nous sommes heureux de le constater, ces idées semblent dominer depuis quelques jours dans la majorité de la Chambre.

La Commission du budget.

La commission du budget a repris jeudi le cours de ses travaux. M. le ministre des finances lui a fait, dès le début, une agréable révélation qui, si elle se confirme, simplifiera la question du budget extraordinaire. On se souvient des termes dans lesquels cette question se pose. Pour payer, jusqu'à due concurrence, les dépenses de grands travaux publics en 1883, M. Léon Say avait compté sur le remboursement anticipé des sommes avancées aux compagnies de chemins de fer du chef de la garantie d'intérêt. Il avait conclu, à cet effet, avec la compagnie d'Orléans, une convention qui, faite d'avoir été ratifiée avant le 31 août, est devenue caduque. Comment combler le vide de 258 millions ainsi créé ? En renouvelant la convention préparée par M. Léon Say ? M. Tirard, tout en la trouvant bonne, ne veut pas recueillir cette partie de l'héritage de son prédécesseur. En ralentissant les grands travaux ? Il est, pour des raisons politiques, difficile d'y songer. Voici ce que propose M. le ministre des finances. En premier lieu, d'ici au mois de mai 1884, les compagnies rembourseront les avances de garantie jusqu'à concurrence de 85 millions environ : c'est une première ressource. Puis, sur les crédits ouverts pour 1882 au budget extraordinaire, M. Tirard assure que 159 millions ne seront pas utilisés cette année, grâce au mauvais temps, et pourront être reportés à l'an prochain. Ces deux sommes réunies compensent, à assez peu de chose près, ce qu'enlèvera le naufrage de la convention préparée avec la Compagnie d'Orléans. Dès lors, évidemment, on peut se passer de cette convention.

Seulement, deux remarques doivent être faites. Il faut, avant tout, que M. le ministre des finances soit sûr du chiffre des crédits de 1882 à annuler, non pas, certes, à un million près,

mais avec une approximation assez exacte pour que, l'an prochain, on ne se trouve pas en présence d'un mécompte. Il faut aussi que, dans le vote qu'émettront successivement la commission du budget, la Chambre et le Sénat, il soit bien précisé que les dépenses de 1883 seront exclusivement couvertes au moyen des garanties de chemins de fer remboursées ou au moyen de ressources non employées en 1881 et 1882. Autrement, on retomberait dans les viciieuses pratiques que M. Léon Say a eu la sagesse d'abandonner ; on enflerait de nouveau le chiffre de la dette flottante ; on créerait à l'aventure des quantités considérables de bons du Trésor, sans savoir quand et comment on pourra les consolider. M. Tirard ne veut pas, lui non plus, de ce genre d'expédients, et il a grand raison. Mais, si l'on entend s'en garantir tout à fait, on ne saurait assez rigoureusement leur fermer la porte. Ce serait une faute de la laisser entrebâillée.

Les chefs du parti ouvrier.

M. Georges Graux, député de St-Pol, s'est exprimé ainsi dans un discours à ses électeurs :

« Nous avons malheureusement, dit-il, dans notre pays des hommes politiques, ambitieux, intrigants ou sincères, également dangereux, incapables de proposer une réforme sérieuse dans l'intérêt des classes ouvrières, et qui passent leur vie à attaquer dans des paroles enflammées, notre organisation sociale, nos lois et notre gouvernement républicain ; à rédiger des programmes dont la prétention est d'être très avancés et dont le mérite est d'être irréalisables ; à faire aux classes laborieuses des promesses qu'il est impossible de tenir, à les tromper par des théories qu'il est impossible d'appliquer, et à les exciter à la révolte contre l'Etat et la société. Ces hommes-là, messieurs, qui se prétendent les chefs du parti ouvrier, — comme si l'ouvrier était un être isolé et n'avait pas les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout autre citoyen et tout français, — ces hommes-là, après avoir entraîné le travailleur dans la rue, l'avoir armé d'un fusil, l'avoir exposé aux balles et l'avoir fait déporter à la Nouvelle-Calédonie, trouvent, à l'heure du danger, des déguisements pour gagner la frontière ; ils abandonnent leurs soldats morts sur le pavé ou enfermés dans les cachots, et ils vivent heureux à l'étranger, se glorifiant d'avoir fait toter et incarcérer des centaines de citoyens pour la satisfaction de leurs ambitions, de leurs rancunes, ou de leurs utopies. Voilà, messieurs, les chefs du parti ouvrier ! (Applaudissements). »

« Si les chefs du parti ont pu exercer leur influence et leur action, il faut reconnaître, messieurs, que c'est grâce à la faiblesse de certains ministres et à l'inaction du gouvernement. Il s'est trouvé au pouvoir des hommes qui, par incapacité, par incurie ou par une fausse notion de leurs devoirs et de leur responsabilité, ont placé la France dans un état que j'appellerai l'anarchie gouvernementale. (Applaudissements). »

« Il y a eu des gardes des sceaux qui n'ont pas fait respecter la loi. Il y a eu des ministres de l'intérieur qui n'ont pas maintenu l'ordre dans la rue. Gouverner, c'est agir. L'action gouvernementale a été suspendue ; les partis extrêmes

ont pensé qu'il n'y avait plus de gouvernement et que le règne de l'anarchie allait commencer. »

Revue des Journaux

La République française demande que le mouvement très marqué de l'opinion publique vers un retour à la politique d'action ne s'arrête pas dès la reprise des travaux de la Chambre, ce qui arriverait si les membres de la majorité allaient se diviser en se mettant aux affaires. Il faut donc répudier la politique de couloirs, il faut surtout que la majorité républicaine ne s'abuse pas sur son rôle non plus que sur ses pouvoirs, dans notre constitution actuelle et qu'elle n'oublie pas lorsqu'elle doit se soucier de savoir si ces lois seront votées par la deuxième assemblée législative qui a des droits égaux à la première.

Après avoir rappelé que les ministres ne doivent pas être les commis de la majorité mais au contraire des chefs lui imprimant une direction ; la République ajoute que la France républicaine a de ces questions une idée saine, qu'elle ne comprend guère les changements de cabinets, les crises ministérielles ; elle s'alarme de cette mobilité, de ce défaut de discipline, de ce manque d'abnégation si nécessaire pourtant quand on veut agir de commun pour le bien général.

La Paix estime que c'est pour la Chambre un devoir impérieux de laisser de côté, lorsqu'elle va reprendre ses travaux, les questions ministérielles, pour s'occuper exclusivement des questions d'affaires. Elle aura assez le temps, ajoute-t-elle, d'en revenir à la politique aiguë et de s'offrir quelques ministres en holocauste.

La Paix examine le programme autoritaire tel que l'a publiée la *Fornighsn Review* et demande contrairement à l'Union républicaine, un programme décentralisateur et l'ajournement du scrutin de liste.

Le Parlement ne croit pas que la réforme judiciaire soit décidément un terrain propice à la conciliation.

Pour lui, elle se peut faire sur les lois militaires, les récidivistes, le budget, les syndicats, la réforme du code d'instruction criminelle et dix autres réformes du même genre.

Le XIX^e Siècle ne croit pas que la réforme judiciaire aboutisse pendant cette législature.

Le Soleil considère comme fautive pour toute la gauche, sans en excepter l'Union républicaine, la classification en autoritaires et libéraux ; ni autoritaires, ni libéraux, tous jacobins.

Le Journal des Débats repousse l'instruction intégrale qui nous ramènerait à la théorie de l'Etat père nourricier. Cette conception politique et sociale dit-il, est celle des Jésuites du Paraguay.

Le Journal des Débats trouve que notre situation financière est mauvaise et elle peut, si l'on persévère dans le désordre actuel, devenir rapidement très dangereuse.

Il n'est pas, dit-il, un élément des finances publiques qui ne soit atteint : et les impôts, et le crédit, et la confiance.

Il y a sans doute à ce changement complet qui s'est opéré depuis 1880, des causes diverses ; mais il y a une cause principale à laquelle on peut presque tout imputer ; depuis deux ans, sauf quelques rares intervalles lucides, nos Chambres et le Gouvernement ne savent plus ce qu'ils font. Toutes les mesures qu'ils prennent sont exactement l'opposé de celle qu'ils devraient prendre. Ils inquiètent tous les intérêts.

Informations

D'après les impressions recueillies dans les couloirs du Palais-Bourbon, un grand nombre

de députés considéraient le maintien du cabinet actuel, jusqu'en janvier 1883 comme nécessaire au point de vue politique.

Mais la plupart sont d'avis que le débat sur l'affaire de Montceau-les-Mines donnera lieu à des incidents dont il est impossible de prévoir à l'avance les conséquences.

Il semble en effet très difficile que le garde des sceaux puisse justifier le renvoi à une autre session du procès de Montceau-les-Mines. Par suite, la situation de M. Devès serait très compromise.

On parlait même dans la matinée, de sa démission, mais, jusqu'à présent, cette nouvelle ne s'est pas confirmée.

Le Parlement dit que les députés ont fait connaître leurs sentiments sur l'impression qu'ils rapportent des départements ; ils sont unanimes à déclarer que le pays réclame avec instance la tranquillité, et qu'il demande à la Chambre d'éviter en ce moment les crises et les secousses.

En ce qui concerne l'attitude qu'ils comptent prendre à l'égard du ministère, ils se montreraient très réservés et désirent avant tout entendre les explications qui pourront leur être fournies par le gouvernement soit sur ses actes, soit sur sa politique à venir.

Le Contrôle égyptien.

Le Times, parlant du contrôle égyptien et de la nomination d'un seul commissaire, se livre aux réflexions suivantes :

« Quoique la France refuse toujours de donner son assentiment à un arrangement conçu dans son intérêt, nous ne saurions croire que le peuple français désire l'isolement du pays en Europe.

« Dans le traitement qu'elle a fait subir à l'Egypte, l'Angleterre n'a pas agi par simple caprice ; son action, au contraire, a été à la fois résolue et justifiée par la logique des événements.

« Lord Dufferin, continue le Times, ne prendra pas à la hâte, en Egypte, de situation nouvelle, ni de nouveaux droits. En attendant, différentes questions pourront être discutées entre la France et l'Angleterre, telles que celles de la Tunisie, du Congo, de Madagascar. Toutes ces questions devraient être traitées dans un esprit largement libéral.

« Si la France consolide sa puissance en Tunisie, ou bien si elle colonise le Congo, tant mieux pour le monde et pour nous-mêmes. Il y a largement de la place pour les deux nations et nous ne devrions pas répondre à l'opposition que nous rencontrons sur la question d'Egypte, en faisant à notre tour de l'opposition ailleurs.

« Nous ne marchandons pas pour obtenir une gratification ; nous affirmons simplement notre droit que personne ne met sérieusement en doute.

« En nous acquittant de nos devoirs vis-à-vis de l'Egypte, de l'empire des Indes et de l'Europe, il ne faut pas chercher dans une pareille entreprise des malentendus. »

Paris, 8 novembre, soir.

Les partisans de la dynamite continuent leurs exploits, ou du moins se proposent de leur donner.

ner une suite.

Le syndic des agents de change a reçu des lettres de menaces et en a prévenu ses collègues. Chacun d'eux a pris les précautions exigées par les circonstances.

Cela donne de belles espérances pour la hausse !

A la Bourse de Paris, on bouche les soupçons.

Le gouvernement français paraît résolu à en finir avec les agitateurs venus de l'étranger pour faire chez nous la propagande socialiste.

Il aurait informé plusieurs gouvernements qu'autant il était disposé à donner aux étrangers l'hospitalité la plus large et la plus sûre, autant il était décidé à prendre, à l'égard des agitateurs, quelle que soit leur nationalité, des mesures impitoyables : d'abord l'expulsion, et, dans le cas de récidive, le transport dans nos colonies.

LE NOUVEAU FUSIL PRUSSIE

Le 3^e bataillon du 3^e régiment des grenadiers de la garde royale prussienne, tenant garnison à Spandau, a été désigné pour expérimenter le fusil à répétition, système Mauser. Ces essais dureront quatorze jours ; tous les chefs de corps et les plus anciens lieutenant-colons de l'armée y assisteront. Des expériences précédentes sur plusieurs armes à magasin ont prouvé que le modèle Mauser transformé est le meilleur des mécanismes à répétition connus. On en a, en conséquence, fait fabriquer 2,000 à Oberndorf en juin dernier, et le bataillon que nous venons d'indiquer en a été le premier armé.

Le système se compose d'un tube-magasin logé dans le fût de l'arme, tube renfermant un ressort en spirale qui pousse vers la chambre les cartouches dont le magasin est garni. En ouvrant la culasse mobile, on fait mouvoir un auget dont le jeu amène une cartouche du magasin à hauteur du canon. Cette cartouche est conduite dans son logement par le mouvement de fermeture de la culasse. Il suffit, pour tirer un second coup, de relever le levier de ramener le cylindre en cuivre, puis de le replacer à sa position normale.

Afin d'éviter une consommation prématurée de cartouches, il se trouve sur le côté de l'arme un levier permettant d'ouvrir ou d'arrêter le jeu du mécanisme de répétition et dont la manipulation ne doit être faite que sur un commandement ou sur un regnal. Les cartouches du magasin ne sont brûlées que dans des moments décisifs. Il suffirait de quelques secondes pour regarnir le magasin. Le fusil peut du reste, être chargé coup par coup, que le magasin soit vide ou bien qu'on ne veuille pas le dégaroir. La transformation enfin se fait à peu de frais.

CHRONIQUE LOCALE
ET FAITS DIVERS.

Obsèques de M. Roques

Hier matin, une foule sympathique et recueillie accompagnait M. Roques sénateur du Lot à sa dernière demeure.

A huit heures, le clergé de la Cathédrale a donné l'absoute et le cortège s'est mis en marche pour l'Eglise.

Le char était couvert de couronnes, un écusson portait les décorations du défunt : la croix de Chevalier de la Légion d'honneur, les palmes d'officier d'Académie et les insignes de sénateur.

Un bataillon du 7^e de ligne sous les ordres du commandant d'Aiguillon rendait les honneurs militaires.

Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Préfet du Lot, M. le maire de Cahors, M. le Président du tribunal civil, et M. le colonel du 7^e.

Le deuil était conduit par les deux fils du défunt qu'accompagnaient : MM. Cambres, président du Conseil général et M. Brugalières, maire de St-Denis et Conseiller général, M. le docteur Clary.

On remarquait dans le cortège une députation de l'assemblée départementale, des notabilités appartenant à l'armée, à l'université, à la magistrature, au clergé et aux diverses administrations ; les sœurs des diverses congrégations religieuses, les écoles communales congréganistes et laïques, la société de secours mutuels, la société des sauveteurs, la lyre Cadurcienne, etc.

Après un court service à la cathédrale, les obsèques devant avoir lieu à Laburgade, le cortège à repris sa marche et s'est arrêté à l'extrémité du Pont Louis-Philippe.

A ce moment l'honorable président du Conseil général, M. Cambres, a pris la parole. Dans un langage plein de cœur et d'élevation, le vieil et fidèle ami du défunt a retracé la vie pure, libérale et chrétienne de M. Roques ; il a montré chez le regretté sénateur les éminentes qualités de l'homme politique jointes à celles du père de famille ; il a indiqué que M. Roques, qui appartenait à la forte et libérale génération de 1830, avait toujours été un homme de bien, un citoyen dévoué au pays, à la liberté, à la justice et aux grands principes sociaux.

M. Cambres a tenu à rappeler l'adhésion aussi franche que loyale de M. Roques au gouvernement de la république.

Le discours de l'honorable président a produit la plus vive émotion et c'est sous l'impression de cet éloquent adieu que les assistants se sont retirés.

Notre compatriote, M. Feysdère, commissaire de police à Marseille, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Teysdère avait su se faire estimer dans ses délicates fonctions au milieu des populations du quartier ouvrier de la Belle-de-Mai qui constituait son arrondissement.

On nous annonce la mort à Toulon d'un de nos compatriotes, M. Antoine Carriol, ingénieur, chef du Service des Ponts et Chaussées dans l'Inde, en retraite.

M. Carriol était chevalier de la légion d'honneur. Il est mort le 28 octobre, dans sa 58^{me} année des suites de maladies contractées sous le climat meurtrier de nos possessions tropicales.

Par arrêté ministériel, M. Gibergues, Louis-Albert, né le 8 janvier 1863 à Figeac, a obtenu une bourse de licence (licence mathématique) près la faculté des sciences de Paris, et M. Damas, François, né le 18 septembre 1861 à Cres-sensac, a été nommé boursier d'agrégation (histoire), à Bordeaux.

La dynamite.

M. le ministre de l'intérieur a adressé aux préfets la circulaire suivante :

Monsieur le préfet,
Mon attention a été appelée sur la nécessité qui s'impose, au point de vue de la sécurité publique, de faire dorénavant escorter, jusqu'au terme de leur parcours, les convois de dynamite de l'industrie privée, qui après avoir quitté les railways voyagent par la voie de terre.

En effet, les convoyeurs civils recrutés jusqu'à présent pour l'escorte des dynamites ne provenant des manufactures de l'Etat ont été seulement organisés pour la surveillance des transports, entre la fabrique et la gare de départ et il n'existe pas en réalité de service de même nature pour les réexpéditions faites de la gare d'arrivée sur la localité destinataire.

Dans le but de remédier à cet état de choses qui ne saurait se prolonger sans faire naître de légitimes inquiétudes, j'ai, de concert avec mes collègues des travaux publics et de la guerre, décidé que désormais tout convoi de dynamite réexpédié par voie de terre de la gare d'arrivée au lieu de destination serait accompagné par une escorte.

Ce point établi, il reste à déterminer le mode à employer pour la réquisition de ladite escorte. Or, comme un simple industriel, tel qu'un fabricant de dynamite, ne saurait être admis à exercer le droit de réquisition, j'ai également décidé, conformément à l'avis de M. le ministre de la guerre, que le maire de la commune où est située la gare d'arrivée sera investi de ce droit et autorisé, sur la demande du chef de ladite gare à requérir la gendarmerie locale ; si cette commune ne possède pas des soldats de cette arme, ce magistrat municipal devra faire parvenir la réquisition au commandant de la brigade la plus voisine.

Je vous prie de vouloir bien faire porter les

instructions qui précèdent à la connaissance des maires de votre département et les inviter à s'y conformer jusqu'à nouvel ordre.

Le plan d'études dans les Lycées.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les recteurs :

Monsieur le recteur,

Les diverses circulaires qui vous ont été adressées au sujet de l'application du plan d'études du 2 août 1880, insistent sur la nécessité de développer graduellement chez l'enfant l'habitude de se rendre compte des faits, de juger, de voir par lui-même, au lieu d'accepter de confiance des principes et des axiomes dont il ne saisit ni la vérité ni la portée. J'ai lieu de penser que, sous ce rapport, des progrès notables ont été accomplis et que l'enseignement est en bonne voie dans les classes inférieures, qui doivent tout particulièrement nous préoccuper.

Cependant quelques points spéciaux me paraissent encore devoir être signalés à la sollicitude des administrateurs et des professeurs de nos établissements secondaires.

Des plaintes à peu près générales me sont parvenues sur le travail excessif imposé aux jeunes élèves pour satisfaire aux exigences des nouveaux programmes. Sans doute, l'esprit est tenu en haleine, poussé en avant, surexcité même ; mais quand l'enfant le plus laborieux a satisfait à toutes les obligations scolaires, il lui reste bien peu de temps pour un repos indispensable et pour les exercices nécessaires au développement physique. S'il est vrai, comme l'assurent des personnes très compétentes, que nos programmes soient trop chargés, MM. les professeurs ne doivent pas oublier qu'une liberté entière leur a été laissée par le conseil supérieur pour choisir, pour élaguer au besoin, et proportionner leurs leçons au temps dont ils peuvent disposer.

Dans les classes inférieures, les professeurs de sciences n'ont point à établir un corps de doctrine, à entrer dans des développements qui seront plus utilement abordés dans les hautes classes ; il leur suffit d'appeler l'attention sur les faits les plus importants, les plus féconds en résultats, d'en donner sommairement l'explication, sans se croire astreints à des démonstrations rigoureuses que ne comportent ni l'âge, ni l'instruction mathématique des enfants. Ils doivent sans doute s'assurer que leurs élèves les ont compris ; mais il n'est pas nécessaire pour cela de recourir à ces longues rédactions que je sais être encore en usage dans un trop grand nombre d'établissements. L'interrogation en classe peut y suppléer dans le plus grand nombre des cas, et elle a l'avantage de guider l'élève au lieu de l'abandonner sans secours à ses incertitudes et à son ignorance.

Autrefois, un même professeur était chargé de tout l'enseignement littéraire, historique, scientifique, dans les classes de grammaire. Il lui était facile de coordonner les diverses parties de son cours et de mesurer le travail total à la force moyenne de ses élèves. Aujourd'hui, les responsabilités sont partagées, mais il en résulte presque nécessairement que chacun des maîtres, préoccupé des résultats à obtenir, force en quelque sorte la dose et contribue, par ses exigences personnelles, par son zèle, si l'on veut, à détruire l'équilibre.

C'est à l'administration et surtout aux assemblées de professeurs, qu'il appartient de fixer des limites devenues aujourd'hui indispensables et d'imposer à chacun des maîtres quelques sacrifices dans l'intérêt de tous. Il faut, dans la répartition des heures de travail, laisser à l'enfant quelque liberté pour le jeu ou le repos, il faut surtout mesurer l'effort non point à ce que peuvent donner quelques intelligences heureusement douées, mais à la force et aux aptitudes moyennes des élèves. Nous nous sommes efforcés de lutter contre l'apathie et l'indifférence en répandant sur les premières études l'intérêt qui s'attache aux vérités scientifiques et aux grandes révolutions historiques ; la réforme a réussi ; mais nous ne devons pas la compromettre, en favorisant chez l'enfant, par une mauvaise pondération du travail et du repos, une surexcitation intellectuelle qui a bien aussi ses dangers. Veuillez, je vous prie, soumettre cette grave question aux méditations de MM. les professeurs. Qu'ils exigent de simples résumés, au lieu de longues rédactions ; qu'ils sera plus facile de les corriger régulièrement ; qu'ils s'en rapportent au livre que l'élève a entre les mains, au lieu de dicter et de faire recopier hors classe un cours qui n'en diffère pas sensiblement ; qu'en un mot ils se dirigent surtout dans cet axiome que l'important n'est pas d'occuper l'enfant, mais de l'occuper le plus utilement possible pour le développement de ses facultés.

A ce point de vue, vous aurez à signaler un écueil. L'enseignement des sciences physiques et naturelles, même réduit aux proportions modestes que lui ont assignées les programmes, intéresse vivement les élèves des classes élémentaires. Il est bon de profiter de ces dispositions, mais sans en abuser. Ces études sommaires sont

relativement faciles ; il ne faudrait pas que, par leur attrait même, elles fussent un obstacle à la culture littéraire, plus délicate sans doute, plus intime, mais un peu aride à ses débuts, et dont le haut intérêt ne se révèle que par un long exercice. Veillez donc à ce que la partie littéraire et même grammaticale de notre enseignement élémentaire ne soit point masquée et offusquée par un développement exagéré de l'élément scientifique. L'étude des langues, du français en particulier, qu'on a trop longtemps négligé, peut aussi offrir un haut intérêt, si elle est dirigée conformément aux prescriptions des nouveaux programmes.

Nos élèves lisent peu, malgré d'incessantes recommandations et en dépit des sacrifices faits par l'administration supérieure pour mettre à leur portée, dans les bibliothèques de quartier, les ouvrages les plus attrayants et les plus utiles. Le temps leur manque. Il faut, en simplifiant les devoirs, en supprimant résolument ceux qui ne sont que de simples exercices de copie, ménager aux jeunes enfants, comme aux élèves plus âgés, des loisirs pour la lecture. On n'apprend à penser soi-même que par l'étude de ce qu'on a pensé ceux qui ont été, à toutes les époques, les guides et les initiateurs de l'esprit humain. Qu'on fasse donc une place aux lectures régulières, suivies, de nos bons auteurs ; que les maîtres témoignent de l'importance qu'ils y attachent en interrogeant de temps à autres leurs élèves sur ce qu'ils ont lu aux heures de repos ou de loisir, en redressant les idées fausses qu'ils peuvent s'être formées. Ainsi encouragé et dirigé, cet exercice ne tardera pas à reprendre faveur et à porter d'excellents fruits.

Je voudrais même que les punitions, réduites aujourd'hui à un simple travail manuel, empruntassent à la lecture des auteurs, quelque chose de son intérêt et de son utilité. Sans doute, il est commode à un maître de se débarrasser d'un élève turbulent ou paresseux, en le consignnant à la porte avec quelques centaines de lignes à copier. Mais, pour l'élève quel en est le résultat ? Une perte de temps considérable, beaucoup d'ennui, peut-être un irrémédiable dégoût pour les études qu'il faudrait lui faire aimer. Mieux vaudrait cent fois rendre à leurs familles les enfants reconnus incapables de l'application nécessaire aux études secondaires et traiter les autres par des remèdes plus rationnels. Il convient du moins de rechercher si des traductions, des analyses d'auteurs, soigneusement surveillées par les professeurs, c'est-à-dire des travaux qui mettent en jeu l'intelligence, ne remplaceraient pas avec avantage le vulgaire *pensum* dont on a trop abusé.

J'appelle enfin votre attention sur la difficulté croissante qu'éprouvent les élèves des classes de grammaire et des cours élémentaires à faire, entre la leçon du matin et celle du soir, un devoir écrit. Dans beaucoup de cas, il y a impossibilité matérielle. Autrefois, l'intervalle entre dix et deux heures était à peu près libre ; il est en partie occupé, aujourd'hui, par des leçons de dessin, de langues vivantes et de gymnastique. Pour les élèves internes, l'administration des lycées peut, à la rigueur, et grâce à de savantes combinaisons, réserver dans l'interclasse, à certains jours, une demi-heure ou une heure pour un devoir écrit. Les élèves externes, qui forment plus de la moitié de notre effectif, obligés souvent à de longs trajets, ne trouvent ni le temps, ni le calme nécessaire pour un travail sérieux. L'inconvénient est atténué dans les classes supérieures, où les devoirs sont donnés à l'avance et quelquefois à assez longue échéance.

Dans les classes inférieures, beaucoup de professeurs ont reconnu la nécessité de n'exiger dans l'intervalle des deux classes, qu'une simple préparation non écrite, ou l'étude des leçons. Cette mesure me paraît excellente, et je vous prie de donner des instructions pour qu'elle soit partout appliquée. Désormais aucun devoir écrit ne sera exigé dans l'intervalle des classes du matin et du soir, ni dans les cours élémentaires, ni dans ceux de grammaire. Le temps dont on pourra disposer sera consacré à une étude plus sérieuse des leçons, à la préparation des explications d'auteurs, à la mise au net d'un devoir donné dès la veille. Les devoirs d'interclasse ne sont pas assez importants pour qu'il y ait inconvénient à y substituer des exercices pour lesquels on aura le droit de se montrer plus exigeant.

Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'instruction publique
et des beaux-arts,
J. DUVAUX.

La commission des ordinaires du 7^e de ligne se réunira à la Caserne, le vendredi 24 novembre 1882, à 9 heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement du marché pour la fourniture de la viande nécessaire à la troupe du 1^{er} janvier 1882 au 30 juin 1883, savoir.

- 1^o Viande de Bœuf ;
- 2^o Viande de Mouton.

Le cahier des charges pour cette fourniture

est déposé au bureau de la commission, à la caserne, où les soumissionnaires pourront en prendre connaissance.

Les soumissions seront remises cachetées au bureau de la commission, le vendredi 24 novembre avant 9 heures du matin.

Billets de 50 francs

La Banque de France vient de mettre en circulation une grande quantité de billets de 50 francs.

Étant donné la rareté de l'or, cette mesure répond à un véritable besoin.

Tulle, 7 novembre.

M. Roudir, monarchiste, a été élu conseiller d'arrondissement pour le canton d'Argentat, en remplacement de M. Artigues, républicain dé-cédé.

Il avait pour concurrent M. Moulins, républicain.

TOULOUSE. — M. de Villè'e, fils de l'ancien ministre de la Restauration, vient de décéder, en son château de Merville, dans un âge très avancé.

— Une ciculaire des plus baineuses, qui vomit les injures les plus violentes contre les capitalistes, et arbore l'étendard de la révolte contre l'état social, est distribuée à profusion dans les principaux ateliers de Toulouse.

Ce factum est signé : *Le groupe d'études sociales du grand Parti ouvrier national de Toulouse*, et porte le nom de l'imprimeur.

— Deux individus qui avaient essayé de désarmer le factionnaire de la prison Saint-Michel ont été arrêtés la nuit dernière et mis à la disposition de la justice.

AUCH. — Un jeune homme du village de Saint-Fey a trouvé la mort dans une cuve où il était descendu sans avoir la précaution de la faire aérer.

NARBONNE. — Le cadavre d'un inconnu, ayant le crâne et la mâchoire fracassés, a été trouvé sur la ligne du chemin de fer de Narbonne à Cette, à 700 mètres environ du passage à niveau de la route de Cuxac.

On a tout lieu de penser que c'est un voyageur embarqué sans billet et qui a essayé de sauter avant d'arriver à la destination.

RODEZ — Une tentative de déraillement a eu lieu entre Rodez et Millau.

Le sang-froid du mécanicien, qui a pu arrêter à temps sa machine, a évité les plus grands malheurs.

PÉRIGUEUX. — La démolition du vieux clocher de Saint-Front est aujourd'hui décidée. Les échafaudages seront avant peu complètement installés, et on pourra commencer alors la descente des matériaux, qui, pour éviter tout danger, exigera la plus grande vigilance de la part des hommes chargés de ce périlleux travail.

On écrit Aunac Charente) : M. Guillebeau, médecin-vétérinaire, vient de mourir victime de son imprudence. Souffrant depuis quelques jours de vives douleurs d'intestins, il voulut se traiter par la morphine ; mais il exagéra la dose et, malgré les soins du docteur Delaveaud appelé en toute hâte, il expira peu d'instants après avoir pris le dangereux remède.

SAINT-JULIEN-DE-BORN, (Landes). — Un affreux malheur vient de frapper une famille de la commune.

Trois jeunes enfants de sept, neuf et douze ans, sont morts empoisonnés par des champignons vénéneux.

La mère, qui avait pris les mêmes aliments, est à toute extrémité.

Le grand chimiste, M. Chevreul, vient de présenter à l'Académie des sciences, une note de MM. Charrian et Jacobs, qui va jeter une grande consternation parmi les amateurs et acheteurs de diamants. On craindra d'être toujours trompé à présent. Chacun sait que parmi les diamants

il s'en trouve qui ont une légère teinte jaune, comme tous ceux que l'on trouve dans les gisements de l'Afrique australe et dans d'autres lieux, et qu'ils ont une valeur cinq à six fois moindre que les diamants blancs, de belle eau. Eh bien ! on est parvenu à décolorer ce précieux cristal, et à le rendre d'un blanc parfaitement pur, au moyen d'un lavage. Mais au bout d'un certain temps, on peut être fort surpris de voir ces diamants prendre leur teinte primitive.

On est arrivé à connaître exactement, qu'une légère couche de violet suffit, pour ramener au blanc le plus pur, un diamant du jaune le plus prononcé, sans qu'il perde rien de sa transparence ni de son éclat. Lorsqu'on verra acheter des brillants, il sera donc prudent de se faire garantir sur facturé la continuité de la transparence.

Dernières Nouvelles

Paris, 8 novembre, soir.

Le président de la République a signé, ce matin, un décret nommant M. Thomson, préfet de la Loire, gouverneur de la Cochinchine en remplacement de M. Le Myre de Villers, rappelé en France.

M. Thomson ne partira pour la Cochinchine que vers la fin du mois.

Le prochain mouvement préfectoral comprendra sept ou huit préfetures.

Quoiqu'il ne soit pas tout à fait arrêté, on annonce que M. Gleize remplacerait à Saint-Etienne M. Thomson, nommé gouverneur de la Cochinchine. M. Kohn irait dans la Somme ; M. Assiot, dans le Pay-de-Dôme ; M. du Grosrieu, dans le Vaucluse.

Le mouvement porterait, en outre, sur les préfetures du Tarn, de la Nièvre, de l'Indre et de Loir-et-Cher.

M. de Larcy, sénateur inamovible, est mort, mercredi matin, à Pierrelatte.

Bourse de Paris.
Cours du 9 Novembre.

Rente 3 p. %	80.75
— 3 p. % amortissable	81.00
— 4 1/2 p. %	110.00
— 5 p. %	115.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 7 novembre 1882.

Une émission aussi puissamment patronnée que celle des 150,000 obligations Ottomanes nouvelles ne pouvait se faire, sans que les cours de l'ensemble de la cote fussent relevés ; il n'est donc pas étonnant que l'apparition du prospectus d'émission ait coïncidé avec une reprise générale ; le signal a été donné par les 3 0/0 ; l'ancien a monté à 31 20, l'amortissable à 81 05 ; le 5 0/0 entraîné par eux a atteint 115 20.

Les institutions de crédit et les chemins eux-mêmes délaissés depuis si longtemps, n'ont pas été moins bien traités ; la Banque de France a monté à 5,400, le Foncier à 1,375, la Banque de Paris à 1,430, le Lyon à 4,640, le Nord à 1,040, l'Orléans à 1,270.

Le Suez est en forte reprise à 2,635. Les valeurs Orientales tendent à revoir leurs prix les plus élevés, le 5 0/0 Turc est à 42 85, la Banque Ottomane à 808, l'Unifiée Egyptienne à 365.

Sur le marché en banque, les actions du *Petit-Journal*, ex-3^e répartition de 10 francs, et du journal *la France* sont fermement tenues ; il en est de même des obligations de la Société d'Ameublement et des actions et obligations du Gros camionnage de Paris qui sortent peu des portefeuilles.

On annonce que le gouvernement autrichien a fait parvenir à la Compagnie des chemins de fer François-Joseph des propositions d'achat de ses lignes sur la base d'une rente de dix florins et demi par chaque action, et que le président du Conseil d'administration de la Compagnie a accepté, en principe, l'offre du gouvernement.

OBLIGATIONS OTTOMANES. — Le 14 courant la Banque Ottomane met en souscription publique 150,000 obligations de priorité au porteur, créées en exécution des arrangements intervenus 1881. Cette émission ne constitue pas un emprunt nouveau et ne crée pas de nouvelles charges.

Aux termes de l'Iradé, le gouvernement accorde à ses créanciers le désaisissement complet des revenus provenant des contributions indirectes et en confie la gestion à un conseil composé des représentants des grandes puissances et d'un délégué des obligations délivrées à la Banque et à ses co-intéressés. Le conseil a les pouvoirs les plus étendus et a sous ses ordres, 5,700 employés, nommés, payés et révo-

qués par lui.

Les revenus concédés ont produit : en 1880. — 24,800,000 fr. en 1881. 3,600,000, — on prévoit une nouvelle augmentation pour l'exercice courant.

Plusieurs des impôts en question, antérieurement mal administrés, notamment le sel et le tabac sont destinés à donner des plus values considérables.

Ces 150,000 obligations de priorité, mises en souscription, sont offertes à 415 fr. payables en plusieurs termes, produisent un intérêt annuel de 25 fr. et sont remboursables, par tirages, à 500 fr. en 24 ans.

Le concours prêté par les principaux établissements est un nouveau gage à la confiance du capitaliste qui voudra profiter de cette occasion pour utiliser son épargne.

BIBLIOGRAPHIE

LA CARTE DE FRANCE A L'ÉCHELLE DE 1/100000.
(Suite et Fin)

A force de voir toujours le même mode de représentation, on s'habitue à mal juger les distances, et le jour où on se trouve en face d'une carte à l'échelle de laquelle on n'est pas accoutumé, on éprouve une gêne d'accommodation qu'on n'éprouve pas, par exemple, pour les tableaux parce qu'on voit fréquemment des miniatures et des dessins de grandeur naturelle. L'œil se plie aisément dans ce cas à saisir le rapport des dimensions.

Ne fût-ce que pour ce motif, on pourrait signaler comme un excellent exercice de gymnastique, pour ainsi dire, la lecture de cette carte au 1/100000^e comparativement à la carte de l'état-major correspondante. Au premier abord, on sera surpris de la petitesse des détails : on ne se fait pas, en général, une idée bien exacte de la réduction qui s'opère lorsque du 1/80000^e on passe au 1/100000^e : il semble que la différence ne doit pas être bien grande, le raisonnement, les calculs le prouvent. Et pourtant l'œil est surpris, ce qui prouve bien qu'il n'est pas inutile de faire son éducation, de l'assouplir, en quelque sorte.

Tels sont les principaux avantages que paraît présenter l'étude de la nouvelle carte.

Ce n'est pas une œuvre de première main, comme l'explique la notice rédigée par M. E. ANTHOINE, ingénieur chef du service, notice à laquelle ont été empruntés certains renseignements qui précèdent :

« Pour atteindre promptement un résultat, pratique, dit-il, et en raison de la nécessité de suivre le mouvement d'extension si considérable que subit le réseau des voies de communication, on ne pouvait songer pour l'établissement des minutes, à constituer une œuvre de toutes pièces, il fallait recourir aux documents déjà existants, y prendre ses points de repère, et les compléter.

« Le choix de la base était tout indiqué ; ce devait être la carte de France au 1/80000^e, véritable monument de la science que nous devons au corps d'état-major. »

C'est donc cette carte rectifiée, complétée, mise à jour, que publie le ministère de l'Intérieur ; par conséquent, c'est une œuvre de seconde main dont la qualité dépend de la valeur du canevas primitif et du soin apporté aux retouches.

Or, il est certain que le travail des officiers de l'état-major offre de grandes inégalités. Soit que le zèle et la science des uns et des autres n'aient pas été au même niveau, soit que la coordination et le raccord aient laissé à désirer, soit que le contrôle ait fait défaut, certaines régions sont étudiées bien mieux que d'autres. De même, le personnel des agents voyers n'offre pas toujours une égalité parfaite. Dans tels arrondissements, d'ailleurs, les agents chargés de la révision sont accablés de besogne, tandis, qu'à côté, le service peu chargé laisse tout loisir pour procéder soigneusement et consciencieusement à cette opération.

Sans doute, il y a le contrôle de l'agent-voyer en chef et celui du service central du ministère qui s'éclaircit par tous les moyens possible (documents communiqués par les travaux publics, plans dressés par les chemins de fer, carte de département, d'arrondissement, de canton, etc.), et qui disposent d'un personnel spécial d'ingénieurs-inspecteurs pouvant être envoyés sur les lieux, dans les départements, pour venir en aide aux agents locaux, vérifier et coordonner leurs travaux. Il n'en existe pas moins, forcément, fatalement, des erreurs.

Ces erreurs, il est facile de les rectifier, grâce à la précaution qu'on a prise de faire cliquer en plaques de cuivre la gravure sur pierre par les procédés électro-chimique dont on dispose aujourd'hui.

Les cuivres ainsi obtenus servent, à leur tour, à établir autant de reports qu'il est nécessaire pour le tirage et offrent ce précieux avantage de permettre, on peut dire indéfiniment, toutes les corrections et tous les remaniements voulus, par la facilité qu'on a de

comblers les creux de grattage au moyen de dépôts galvanoplastiques et de reprendre la gravure en taille douce ou par le procédé de l'eau-forte.

Les lacunes qu'on constatera pourront donc être aisément comblées et les erreurs supprimées. Non seulement le ministère de l'Intérieur emploie à cette mise à jour son personnel permanent de 5000 agents répartis sur tout le territoire et appelés, par la nature même de leurs fonctions, à pénétrer jusque dans les moindre replis du terrain ; mais encore il y convie toutes les bonnes volontés : « Les remarques, les critiques mêmes, dit le chef du service de la carte, seront les bienvenues, en nous offrant l'occasion d'assurer à bref délai la perfection d'une œuvre utile à tous. »

Espérons donc que les jeunes officiers — et même les autres, se proposeront de collaborer à ce travail, ne fût-ce que pour prendre l'habitude de se promener toujours avec la carte, d'y noter au crayon leurs remarques, ce qui est le seul moyen d'apprendre « à lire le terrain », à s'orienter, et à se rendre compte de la valeur militaire des accidents topographiques.

REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières contenues dans la livraison d'octobre 1882. — Bibliographie. — Marine militaire. — Duguay-Trouin. — Romans. — La comtesse Schyloch. Scènes de la vie moderne (4^e extrait). — Organisation communale. — Question sociale. — Les paysans, la question agraire et la commune en Russie. — Voyages. — Un été en Norvège. — Mémoires — Souvenirs. — Une actrice anglaise. Fanny Kemble. — Documents historiques. — Finances. — Administrations. — Les finances de l'Égypte pendant l'occupation Française. — Histoire parlementaire. — Politique contemporaine. — La situation politique et la lutte des partis en Belgique. — Pensées, maximes et proverbes chinois. — Chronique scientifique. — Correspondances de la revue britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance d'Italie. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance de L'ondres. — Chronique et bulletin bibliographique.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie ; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

Phylloxéra.

Une erreur s'est glissée dans l'article que nous avons dernièrement publié sur le remède imaginé par M. G., viticulteur de la côte du Lot, pour détruire le phylloxéra et régénérer nos vignobles.

Le prix pour chaque souche était porté à 0 15, tandis qu'il n'est en réalité que de cinq centimes.

S^t NICOLAS, 3^e année. Sommaire du n^o 49. — 2 Novembre 1882. — Huit jours dans un Aquarium (Eudoxie Dupuis). — Une aventure au grenier (M^{me} Letorsay). — Les Ombres révélatrices. — A qui servent les Drogmans (Léila Hanoum). — Les Épreuves de Jean (Martha Bertin). — La boîte aux lettres. — La Tirelire aux Devinettes. — Illustrations par André, Wilsson, F. Morin, Ferdinandus, Lizzie Lawson, E. de Liphart, Gaillard, etc., — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15 rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 517^e livraison (28 octobre 1882). TEXTE : Denis le tyran, par M^{me} C. Colomb. — L'envers de séraphin, par Frédéric Dillaye. — Paillette, par Ch. Schiffer. — La Chasse au Léviathan, par le capitaine Mayne-Reid, imité de Langlais par J. Girardin. — Dessins : Tofani, Ferdinandus. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

MUSÉE DES FAMILLES. Lectures du soir, 49^e année. Sommaire du numéro 11. — 2 Novembre 1882. — Souk. Tchessmé. La fontaine froide (Léila Hanoum). — Une journée à Coney Island (Victorien Aury). — Le Vœu de Nadia (Henry Gréville). — A une jeune fille (A.-M. Blanchecotte). — L'Éducation musicale de mon cousin Jean Garrigou (Léopold Dauphin). — A nos abonnés (La rédaction). — Chronique. — Histoire du Mois (A. de Villeneuve). — La Science en Famille (L. Balzard). — Correspondance et Concours (Eug. Muller). — Théâtres. (Un Parisien). — Bulletin financier (J. Belletrud). — Illustration par Ferdinandus, Blum, Kilburne, Adrien Marie, Van Beers, L'once Petit, etc., — Bureaux, à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Nouvelle Encre. J. GARDOT DIJON. n'oxydant pas les Plumes, n'épaississant pas. MÉDAILLE D'OR. — Chez tous les Papetiers.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N^o 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalschiere. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynangas (Haute-Vienne).

N^o 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon. La Revalschiere du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.



Cure N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalschiere qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION
A céder le Dictionnaire universel de Larrousse, s'adresser au bureau du Journal.

Avis.
Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.

MÉDAILLE  D'OR 
FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

A LOUER
Présentement
UN APPARTEMENT
DE SIX PIÈCES
AUX TILLEULS,
Rue du Lycée, 27.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.
A. PAQUIGNON
MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.
VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS
RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.
Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.
La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.
ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE
PRIX FIXE INVARIABLE
Tous les Envois sont faits franco.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881
Maison Doucède
CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beau choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.
SOLIDITÉ, ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Maison de confiance
O. DELORD
Rue de la Liberté, 12 — CAHORS
CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

AVIS AUX !! VIGNERONS INTELLIGENTS !!

Au lieu de sucre ou glucose, produits qui n'ont pas le raisin pour origine, et donnent souvent des mécomptes surtout quand on opère dans une saison avancée,

EMPLOYEZ
LE VIN CONCENTRÉ (brevet S. G. D. G.) médaillé à l'exposition vinicole d'Avize le 23 juillet 1882. Pur jus de raisin blanc ou rouge, qui permet d'enrichir les vins verts à la cuve, et de faire des 2^{es} vins aussi colorés que le premier. — Dem. Prix et instructions à M. E. BICHON, à MONTELLIER. Agents demandés dans les vignobles, Recommandation exp., faire les demandes 15 jours avant l'emploi, à cause des demandes considérables, dues à la mauvaise vendange.

JACQUEZ de la variété fructifère, RIPARIAS sélectionnés.

S'adresser à M. Elie DOUYSSET, route Capestang, à Béziers (Hérault).

VERITABLE SUCRE VINICOLE
raffiné & perfectionné
SUPERIEUR A TOUS LES AUTRES SUCRES

Pour l'Emploi dans les Vendanges
Médailles d'Or et Croix de la Légion-d'Honneur obtenues pour ce produit hors ligne à l'Exposition Universelle de 1878.

Amélioration des vins. — Vinification des mares de raisin. — Production de fines Eaux-de-Vie de vin.

Moyens licites de doubler et tripler ses récoltes et d'augmenter ses revenus, par le sucrage des vendanges, au moyen du Sucre vinicole raffiné et perfectionné.

Le véritable Sucre vinicole, pur, de bon goût, sans acide, porte la marque (Maïs et Raisin) et se livre tout cassé, en sacs de 50 kilos (sacs perdus).

Brochure complète, envoyée gratis sur toute demande, contenant avec explications détaillées, les meilleurs procédés de vinification ainsi que de nombreux témoignages d'entière satisfaction.

Ecrire au Dépôt général : **DROGUERIE CENTRALE du SUD-OUEST**, à Agen (Lot-et-Garonne). Directeurs : A. Jaille et G. Thomas. — Réponse et tous renseignements immédiats.

Le cout du transport est au plus de 1 franc par 100 kilos et par 100 kilomètres.

LA
VELOUTINE
est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

ZÉNOBIE
20 Ans de succès
DE SUCCÈS
LA COULEUR DES CHEVEUX
ultra
non
SEULE PARFAITE
POUR RETENIR
la couleur sans nuire à la chevelure, mais une lotion bienfaisante qui entretient et fortifie la chevelure en la recolorant.
S'obtient dans toutes les pharmacies.
BONDEAUX
S^eph. TARDY, 11, rue de la République.
Se trouve à Cahors, chez Breal, parfumeur, boulevard Nord; Dides aimé, boulevard Sud.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881
PHARMACIE CENTRALE
DE CAHORS
ESCROUZAILLES PHARMACIEN
Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

COLORATION DES VINS PAR LA TEINTE VÉGÉTALE

GARANTIE INOFFENSIVE ET EXEMPTÉ DE TOUTE MATIÈRE NUISIBLE
La dose pour 1 barrique de 225 litres..... 3 fr. »
La boîte de six doses pour 6 barriques de 225 litres..... 16 »
La boîte de 12 doses pour 12 barriques..... 30 »

Ce produit donne aux vins trop faibles une belle couleur pourpre, c'est-à-dire la couleur naturelle du vin, ne les trouble pas et aide à la clarification.

Expédition franco port et emballage contre mandat poste avec instruction détaillée; il est ajouté, sur la demande du client, la manière sûre et pratique de fabriquer avec les raisins secs le vin et la piquette de ménage.

Adresser toutes demandes à M. COUSTILLAS Jeune, négociant Place Francheville, Périgueux.

MACHINES A COUDRE
De la Maison **BARIQUAND et Fils**
CONSTRUCTEURS-MÉCANICIENS. (S. G. D. G.)
Ces Machines, se recommandent par la simplicité de leur mécanisme, et leur bon perfectionnement.
Seul dépôt à Cahors, chez M. Ch. DESPRATS, successeur de M. CANGARDEL 4^{me}.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, S^{SEUR}
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
par mois **5** Fr. par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE — GRAVURES — MUSIQUE